



## OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR) COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE

### CLDR de Court-Saint-Etienne – séance plénière Le mardi 13 mai 2025, en visio Compte rendu

#### Participants :

- Pour la CLDR de Court-Saint-Etienne : 5 membres ( 2 quart communal / 3 hors quart communal)  
13 excusés / 30 absents
- Pour l'administration communale de Court-Saint-Etienne : /
- Pour la Fondation Rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement) : Nicolas Bosmans

#### Copie:

- Mise en ligne sur le site internet communal de l'ODR [www.cse2030.info](http://www.cse2030.info)
- Aux membres de la CLDR
- Au Collège communal de Court-Saint-Etienne
- Aux services communaux de Court-Saint-Etienne : le Directeur général, l'agent relais de l'ODR
- À l'Administration régionale (Xavier DUBOIS)
- A la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW.

#### Annexe :

- Annexe1 – Feuille de signatures
- 

#### Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 24 avril 2025
  2. Budget participatif 2025 – Accord de principe sur son lancement et introduction d'une demande de subside Développement rural.
  3. Agenda/ Divers
-

## **1. Accueil et approbation du PV du 24 avril 2025**

La FRW présente l'ordre du jour et rappelle le contexte de la réunion : **faute de quorum** lors de notre dernière rencontre le 24 avril dernier, nous n'avons pas pu recueillir l'accord de principe pour **l'introduction d'une demande de subside en Développement rural concernant le budget participatif 2025**. Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur, une nouvelle réunion est convoquée pour traiter ce point. Cette nouvelle séance ne nécessite pas de quorum.

L'approbation du compte rendu du 24 avril dernier est reportée vu le nombre de participants

Enfin, il est demandé de prendre acte de la démission de Sylvie Dossin.

## **2. Budget participatif 2025 – Accord de principe sur son lancement et introduction d'une demande de subside Développement rural.**

Ce point ayant déjà fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors de la séance du 24/4 (voir pv de la séance), il ne fait plus l'objet d'une présentation « ex-cathedra ». La Commune et la FRW peuvent néanmoins répondre à vos éventuelles nouvelles questions.

### **Questions / remarques de la CLDR :**

Pas de questions/remarques supplémentaires

### **Conclusion**

**Les membres présents approuvent à l'unanimité le principe de lancement d'un budget participatif en 2025 et l'introduction d'une demande de subside développement rural auprès de la Ministre de la Ruralité. Conformément au règlement du budget participatif, la CLDR remplira le rôle de comité de sélection**

Le point sera présenté pour approbation au Conseil communal le 27 mai prochain.

### **Pour mémoire, le planning prévu des prochaines étapes est le suivant :**

1. Dépôt des dossiers de candidatures sous format numérique ou sous format papier à l'administration communale du 01/06/2025 au 30/09/2025 ;
2. Sélection des projets sur base de la grille d'analyse par le comité de sélection (Annexe n°3) pour le 31/10/2025. Si le montant total des projets retenus est inférieur ou égal à l'enveloppe budgétaire annoncée par la Commune, le comité de sélection transmet au Collège communal et la procédure se poursuit directement à l'étape 5 ;
3. Vote des citoyens en ligne ou sous format papier à l'administration communale du 15/11/2025 au 07/12/2025 dans la mesure où le montant des projets recevables dépasse le montant alloué par la commune. Ce vote citoyen comptera pour 50%. Parallèlement, les membres du comité de sélection votent. Ce classement compte également pour 50% ;

4. À l'issue de cette procédure de vote, le Comité de sélection dressera la liste définitive des projets sélectionnés le 15/12/2025

Le comité transmettra le classement citoyen et la sélection auprès du Collège Communal.

5. Information et publicité des résultats. Le Collège communal informe les différents candidats du résultat, qu'ils soient retenus ou pas, et en fait la publicité sur le site internet communal et dans son bulletin communal.

#### 4. Divers et agenda

La prochaine séance plénière de CLDR aura lieu mercredi 25 juin 2025, et portera sur le projet de végétalisation de la place Baudouin 1<sup>er</sup> et l'activation de la fiche projet 2.2. « Sentier 103 » pour une demande de subside en Développement rural (quorum nécessaire).

Compte-rendu approuvé par la CLDR le ../../.. 25/06/25

Pour le Secrétariat,  
Nicolas Bosmans  
Fondation Rurale de Wallonie

Le Président de la CLDR,  
Jean-Christophe JAUMOTTE



Signature  
numérique de  
Nicolas Bosmans  
(Signature)  
Date :  
2025.09.10  
12:04:26 +02'00'





# PCDR de Court-Saint-Etienne

## Commission locale de développement rural

13 mai 2025

# Ordre du jour

1. Approbation du PV du 24 avril 2025
2. Budget participatif 2025  
Accord de principe sur son lancement  
et introduction d'une demande de  
subside Développement rural
3. Divers

01

Approbation du compte rendu de la  
dernière réunion de CLDR

# Compte rendu de la réunion de CLDR du **24 avril 2025**

Questions ?

Remarques ?



03

# **Budget participatif 2025**

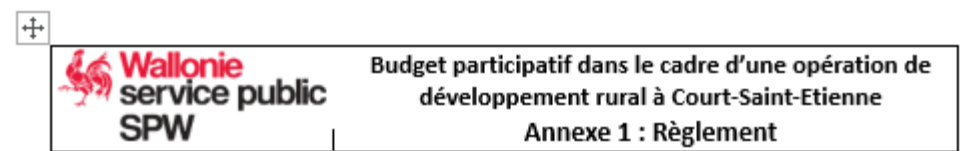
# Le budget participatif à Court-Saint-Etienne



## Rappel pour les nouveaux :

- **Kesako ?** C'est un budget communal alloué pour la réalisation de projets citoyens ou associatifs sur le territoire stéphanois. L'objectif est de mettre en œuvre, avec les citoyens, des actions d'intérêt collectif, contributives aux objectifs définis dans le PCDR.
- **Qui peut déposer un projet ?** Groupement de 5 habitants minimum domiciliés dans la commune ou associations locales
- **Montant global** réservé par la commune : **40 000€** avec possibilité de subvention de 10.000€ par la Région wallonne (tous les 2 ans dès PCDR actif)
- **Documents de référence à respecter** (cadre imposé et validé par la Région – cfr. Annexe 4) : Règlement, formulaire de candidature, grille d'évaluation
- **Attention : Les projets d'investissement doivent se réaliser sur le domaine public de la commune (droit réel)**  
Max 20.000€ par projet
- **Rôle important de la CLDR = Comité de sélection** → Analyse des projets et décision finale sur base des votes

# Budget participatif 2025



## ARTICLE 1 : PRINCIPE

Le conseil communal, conformément au code de démocratie locale, en sa séance du 27 mai 2025, a décidé d'affecter une partie du budget communal, appelée budget participatif, à des projets émanant de comités de quartiers (groupement de minimum 5 citoyens) ou d'associations citoyennes dotées de la personnalité juridique.

Ce budget participatif se présente sous la forme d'un appel à projet.

## ARTICLE 2 : OBJECTIFS

Au-delà de l'implication directe du citoyen dans le choix de l'affectation d'une partie du budget communal, ce dispositif vise également à répondre :

- Au renforcement de la participation citoyenne ;
- A améliorer le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable ;
- A mettre en œuvre des actions contributives aux objectifs définis dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la commune de Court-Saint-Etienne

## ARTICLE 3 : PUBLIC VISÉ

Tout citoyen résidant dans la commune de Court-Saint-Etienne peut répondre à l'appel à projets. Cependant, il convient d'être organisé sous l'une des deux formes suivantes :

1. Le projet est porté par une entité juridique reconnue comme personne morale (type ASBL, coopérative, ...).  
Un PV prenant acte de la volonté de se porter candidat et désignant la personne de référence de l'instance décisionnelle ainsi qu'une copie des statuts doivent être annexés au formulaire de candidature.

2. Le projet est porté par une association de fait ou un comité de quartier n'ayant pas la personnalité juridique.  
Dans ce cas, un porteur de projet est désigné représentant des personnes physiques de l'association de fait ou du comité.  
Sous cette forme, le formulaire de candidature à compléter doit être signé par un minimum de 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes mais toutes au sein de la commune de Court-Saint-Etienne.

Chaque association ne peut déposer qu'un seul projet dont le montant ne peut dépasser 50% du budget total investi annuellement par la commune (cf. Article 5).

## ARTICLE 4 : TERRITOIRE D'ACTION

Le budget participatif porte sur le territoire de l'entité de Court-Saint-Etienne, sur le domaine public propre de la commune (droit réel). La réalisation des projets se situera donc exclusivement dans le périmètre géographique de la commune.

## Calendrier proposé dans le règlement :

1. **Dépôt des dossiers de candidatures du 01/06/2025 au 30/09/2025** en papier à l'administration communale ou sur la plateforme participative [participation.frw.be](https://participation.frw.be)
2. **Sélection des projets pour le 31/10/2025** (CLDR = Comité de sélection) après première analyse par les services communaux.
3. **Vote des citoyens (option) : du 15/11/2025 au 07/12/2025**
4. **Décision finale par le Comité de sélection au 15/12/2025**



Projets retenus à mettre en œuvre dans un délai de 2 ans



# Budget participatif 2025



**Elaboration des supports de communication en cours** (plateforme participative, article bulletin communal, news FB, site internet communal, flyers, affiche)  
**+ point de contact direct à l'administration**



**Parlez-en autour de vous  
(CLDR = Ambassadeurs !)**

**NEW!**

## LA CHECK-LIST DU PORTEUR DE PROJET

J'ai vérifié que mon statut en tant que porteur de projet correspond à l'une des deux options ci-dessous et j'ai fourni les documents adéquats en fonction :

OPTION 1	OPTION 2
<p>Je représente une <b>entité juridique reconnue</b> comme personne morale (ASBL, coopérative, etc)</p> <p>Dans ce cas, j'ai annexé au formulaire de candidature le <b>PV de la réunion de l'asbl</b> prenant acte de ma volonté de me porter candidat et me désignant comme personne de référence de l'instance décisionnelle.</p> <p>J'ai formulé clairement ma volonté de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>soit <b>faire réaliser mon projet par l'administration communale de Court-Saint-Etienne</b> (appel d'offre, bons de commande, réalisation des travaux...) en concertation avec moi.</li><li>soit <b>réaliser mon projet par moi-même, le porteur de projet</b>. Je devrai alors, après réalisation du projet, introduire une déclaration de créance auprès de la commune avec les pièces justificatives suivantes : le PV de réception provisoire prouvant la réalisation des travaux (notamment par des photos), la liste des dépenses justifiées par des factures, la preuve d'une mise en concurrence de trois demandes de prix.</li></ul>	<p>Je représente une <b>association de fait/un comité de quartier</b> n'ayant pas la personnalité juridique qui est composé de minimum 5 citoyens résidants au sein de la commune de Court-Saint-Etienne et tous domiciliés à des adresses différentes.</p> <p>Dans ce cas, je vérifie que <b>les 5 citoyens (minimum) ont signé le formulaire de candidature</b>.</p> <p>J'ai pris connaissance du fait que mon <b>projet sera réalisé par l'administration communale de Court-Saint-Etienne</b> (appel d'offre, bons de commande, réalisation des travaux...) en concertation avec moi.</p>

Je me suis assuré que le **budget total de mon projet ne dépasse pas 20.000€**. Pour ce faire, j'ai bien détaillé dans le formulaire de candidature le budget nécessaire à la réalisation de mon projet en précisant les divers investissements ou dépenses matérielles à faire poste par poste.

J'ai vérifié que le budget prévu concerne uniquement des **frais d'investissement** (travaux et achats de fournitures) et **aucune dépense de fonctionnement** (ex : frais de location, d'entretien, charges, frais de bouche, de déplacement, d'animation, d'assurance, de documentation, de secrétariat, etc)

## LA CHECK-LIST DU PORTEUR DE PROJET

J'ai vérifié auprès de mon administration communale que mon projet est localisé sur le territoire de l'entité des Bons Villers, **sur un terrain public appartenant à la commune et non sur un terrain privé**.

Je propose un **projet d'intérêt général** (en privilégiant le bien-être collectif plutôt que des intérêts individuels)

Mon **projet** présente un caractère **durable**. Par « durable », nous entendons une approche qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cela implique une prise en compte des aspects économiques, environnementaux et sociaux sur le moyen / long terme.

Mon **projet** répond à **au moins un des objectifs du PCDR** repris ci-dessous :

- Favoriser et sécuriser les modes actifs au sein des villages et en lien avec le centre de Court-Saint-Etienne
- Développer la multimodalité dans le centre de Court-Saint-Etienne
- Apaiser la circulation dans les villages
- Renforcer le réseau écologique et la biodiversité
- Préserver les zones naturelles
- Limiter les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables
- Soutenir les producteurs locaux et les circuits courts
- Développer l'agriculture durable
- Améliorer et créer des lieux de vie et infrastructures collectives
- Renforcer et moderniser les infrastructures sportives
- Diversifier l'offre en activités sportives et culturelles
- Renforcer les liens entre les habitants et la dynamique des associations villageoises
- Redynamiser les activités commerciales
- Favoriser le développement des activités économiques et des emplois
- Développer le tourisme en milieu rural

J'ai vérifié avoir **complété le formulaire de candidature en entier** et avoir répondu à **toutes** les questions.

J'ai **déposé mon projet** sur la plateforme participative ou auprès de la personne de contact de mon administration communale **avant le 30/09/2025** (dernier jour de dépôt possible).

**Attention, pour être recevable, votre projet doit cocher TOUTES les cases !**

**BUDGET PARTICIPATIF ÉDITION 2025**

# Budget participatif 2025

## Phases



2 **Déposez vos projets !**  
15 janvier 2024 - 15 mars 2024

**Je dépose  
mon projet !**



### Pouvez-vous participer ?

1. Vous êtes un groupement d'au moins 5 habitants domiciliés à Court-St-Etienne.
2. Vous êtes une association locale.

### Quels types de projets sont éligibles ?

Un projet est recevable et éligible, si...

Plateforme  
participative (édition  
2025) **en cours de  
construction !**



# Budget participatif 2025



**Accord de principe de la CLDR pour activer  
l'édition 2025 du budget participatif avec  
une demande de subsides de 10.000€ à la  
Région wallonne ?**

**(!! Quorum)**

**→ A approuver ensuite  
au Conseil communal de mai**

# Avez-vous des questions ?



04

**Divers**

